Image not found or type unknown

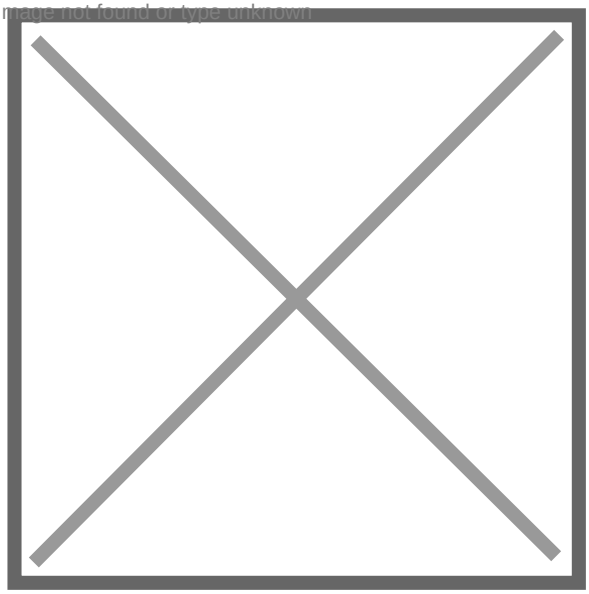

Remariage d'un marocain en situation irréguliere

Par **adilo31**, le **22/11/2008** à **21:32**

bonjour,
mon compagnon et moi souhaiterions nous marier pour pouvoir vivre enfin tranquille, sans stress de controle.Il est entré en france avec un visa de regroupement familial car il s'est marié avec une française d'origine marocaine au maroc.Elle a demandé le divorce 3semaine aprés.depuis il est divorcé le jugement est passé, mais il nous faut le jugement définitif et sans appel.aparement notre avocate nous a dit que c'était parti a nantes au ministere des étrangers.
je voudrai savoir si on peut se marier sans trop de problemes vu qu'il s'est deja marié.Ils vont surement croire a un mariage blanc...et le jugement définitif et sans appel est il long a arrivé???et ou faut il se le procurer?svp plai aider moi, mon compagnon commence a perdre patience ça fait plus d'un an qu'il fait rien car il ne peut pas travailler, et meme moi je commence a avoir des problemes financiers.ça deviens invivable.je vous remercie.
Melle emilie D.

Par **asmar**, le **23/11/2008** à **01:05**

salut" NOW PANIQUE" personne a le droit de refusé un mariage car sa fé parti de l'etat cevil francais et toi tu est francaise alors ta le droit de te marié avec qui vous voulé en gros avec votr amoureux.lol.don un peut de patience.j'etas en situation irréguliare et jme suis marié sans problem.c l'amour qui compte tout ira bien quand vous ete amoureux.si vous avez des kestion je suis la.by

Par **adilo31**, le **23/11/2008** à **13:06**

je voulais savoir aussi si on donne notre adresse a la préfecture quand on demande a se marier est ce qu'elle a le droit de venir chez nous pour venir le chercher?en bref le temps qu'on fasse notre demande de mariage a la mairie et qu'on demande un récépissé?
car son ex a été a la préfecture pour lui bloqué les papiers qd elle a demander le divorce, et il a du recevoir le kit depuis le temps.et je sais que qd les papiers ont été bloqué aprés c'est la galere c'est super long.je veut pas qu'on l'emmene dans un camp!ni au maroc!s'il repart au pays se sera avc moi...

Par **asmar**, le **23/11/2008** à **23:25**

SLUT dans ce cas la il faut faire attention si il a un quitte territoire avns de faire le demarche contacter un avocat de droit dees etranger pour faire le recour contre l'expulsion.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés